

**ARRÊTÉ MODIFICATIF PORTANT NOMINATION
DES MEMBRES DU CONSEIL PORTUAIRE
du port de La Roche-Bernard / Férel / Marzan / Nivillac**

DE-SEPEL2026-29

LE PRÉSIDENT DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL

- VU le code des transports, et notamment son article R 5314-14 définissant la composition des conseils portuaires dans les ports départementaux,
- VU l'arrêté du 29 septembre 2023, modifié le 18 octobre 2024, portant nomination des membres du conseil portuaire du port départemental de La Roche-Bernard / Férel / Marzan / Nivillac,
- VU les désignations de la commune de La Roche-Bernard au titre des représentants du conseil municipal,
- VU les désignations de la commune de Férel au titre des représentants du conseil municipal,
- VU les désignations de la commune de Marzan au titre des représentants du conseil municipal,
- VU les désignations de la commune de Nivillac au titre des représentants du conseil municipal,
- CONSIDÉRANT qu'il convient de pourvoir au remplacement des membres du conseil portuaire pour la durée du mandat restant à courir,
- SUR la proposition du directeur général des services,

ARRÊTE

Article 1 :

Sont désignés pour le reste du mandat à courir :

**REPRÉSENTANTS DES CONSEILS MUNICIPAUX DES COMMUNES SUR LESQUELLES S'ÉTEND LE
PORT ET DE L'EPTB EAUX ET VILAINE**

LA ROCHE BERNARD

Titulaire : M. LE BORGNE Bruno

Suppléant : M. BOSSAY Jérôme

DÉPARTEMENT DU MORBIHAN

2 rue de Saint-Tropez - CS 82400 - 56009 Vannes Cedex - Tél. 02 97 54 80 00 - www.morbihan.fr

FÉREL

Publié en ligne le 16/07/2026

Titulaire : Mme EBERT Sylvie
Suppléant : M. BOSSENO Thierry

MARZAN

Titulaire : M. LE RALLE Denis
Suppléant : M. OUKRINE Réda

NIVILLAC

Titulaire : M. DOUET Jérôme
Suppléant : Mme VIROT Céline

Article 2 :

Le conseil portuaire se compose désormais comme suit :

1 - PRÉSIDENT DU CONSEIL PORTUAIRE

Titulaire : M. GUIHARD Alain, conseiller départemental,
Suppléant : Mme JARLIGANT Marie-Odile, conseillère départementale,

2 - REPRÉSENTANTS DU CONCESSIONNAIRE

Titulaires : M. le président directeur général de la Compagnie des Ports du Morbihan ou son représentant
M. le directeur de la Compagnie des Ports du Morbihan ou son représentant
Suppléant : Néant

3 - REPRÉSENTANTS DES CONSEILS MUNICIPAUX DES COMMUNES SUR LESQUELLES S'ÉTEND LE PORT ET DE L'EPTB EAUX ET VILAINE

LA ROCHE BERNARD

Titulaire : M. LE BORGNE Bruno
Suppléant : M. BOSSAY Jérôme

FÉREL

Titulaire : Mme EBERT Sylvie
Suppléant : M. BOSSENO Thierry

MARZAN

Publié en ligne le 16/07/2026

Titulaire : M. LE RALLE Denis

Suppléant : M. OUKRINE Réda

NIVILLAC

Titulaire : M. DOUET Jérôme

Suppléant : Mme VIROT Céline

ETABLISSEMENT PUBLIC TERRITORIAL DE BASSIN EAUX ET VILAINE

Titulaire : M. le président de l'EPTB Eaux et Vilaine ou son représentant

Suppléant : M. le directeur général des services de l'EPTB Eaux et Vilaine ou son représentant

4 - REPRÉSENTANTS DES PERSONNELS CONCERNÉS PAR LA GESTION DU PORT

- membres du personnel départemental

Titulaire : Mme la responsable du service de l'eau, des ports et des espaces littoraux

Suppléant : Un agent du service de l'eau, des ports et des espaces littoraux

- membres du personnel du concessionnaire

Titulaire : Le directeur du port de La Roche-Bernard ou son représentant

Suppléant : Néant

5 - REPRÉSENTANTS DES USAGERS DU PORT

a) au titre du commerce

- usagers désignés par la chambre de commerce et d'industrie

Titulaire : M. le directeur – Vedettes Jaunes – ou son représentant

Suppléant : M. le directeur – "Le Sarah B." – ou son représentant

- usagers désignés par le président du conseil départemental

Sans objet

b) au titre de la pêche

- usagers désignés par le comité départemental des pêches

Sans objet

- usagers désignés par le président du conseil départemental

Publié en ligne le 16/07/2026

Sans objet

c) au titre de la plaisance

plaisance - usagers désignés par le comité local des usagers permanents des installations portuaires de

Titulaires : M. CARATINI Charles
M. GICQUEL Jean
M. NISON Pierre
M. FOREST Bernard
M. RENARD Jacky

Suppléants : M. TAILLEBOIS Dominique
Néant

- usagers désignés par le président du conseil départemental

Titulaires : M. le président – Association Loisirs Temps Libre – ou son représentant
M. le président – Association des usagers du port de La Roche-Bernard-Férel-Marzan –
ou son représentant
M. MEGRET Alexis – Comptoir Nautique

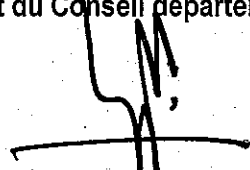
Suppléants : M. le président – Office de Tourisme de la Roche-Bernard – ou son représentant
M. le président – Flottille Traditionnelle de Basse Vilaine – ou son représentant
M. ROLLAND Vincent – Promenade sur la Vilaine « Bato-Margot »

Article 3 :

Le directeur général des services du conseil départemental, le directeur de l'environnement sont chargés de l'application du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs du département.

VANNES, le 10 juillet 2026

Le Président du Conseil départemental


David LAPPARTIENT